

faire disparaître. Vainement, les Capitulaires et les actes des Conciles s'attachent-ils, pendant toute la période mérovingienne, à proscrire la coutume d'adorer les fontaines, aussi bien que les arbres et les pierres (6), on ne parvint à détruire ces superstitions populaires, qu'en consacrant à la Vierge et aux Saints la plupart de ces fontaines sacrées, qui devinrent souvent un lieu de pèlerinage fréquenté. Et c'est ainsi que s'explique la vénération qui subsiste encore de nos jours, pour quelques-unes de ces sources, que l'on retrouve dans un certain nombre de nos églises rurales ou dans leurs dépendances (7).

Mais si, depuis de longs siècles, les antiques superstitions ont disparu, les traditions locales ont conservé, dans presque toutes nos provinces et sur les points les plus divers du territoire, le nom primitif de l'ancienne fontaine divinisée des Gaulois.

Ce nom varie suivant les contrées, mais moins dans sa forme que dans sa prononciation elle-même. Ainsi, dans le Lyonnais, le Forez, le Bugey, et même dans la Bourgogne, les fontaines, objet d'un ancien culte, portent le nom de *Doy*, *Doye*, *Doa* ou *Doua*. Le nom de *Dhuis*, *Doux*, *Dwy*, prévaut, au contraire, dans certaines contrées de la Bourgogne, de même que dans le Nivernais et la Saintonge (8), pendant que dans le centre de la France et en Bretagne, ce nom se transforme en celui de *Doué* et *Douet*.

(6) Capitul. I, titre 64. — *Concil. apud Sirmond.*, t. I, 1^{re} partie, p. 606. — Guizot. *Hist. de la civilis. en France*, III, p. 97.

(7) Notamment, à Chaussan (Rhône); à Mizérieux (Loire). — V. A. Maury. *Les Fées au Moyen Age*, p. 19 et 27.

(8) Roget de Belloguet. *Glossaire gaulois*, p. 380, n° 403.